



**CONCOURS DE
PHOTOGRAPHIES
"LE VAL DE FURE"
PATRIMOINE NATUREL**

Clichés originaux ou images
d'archives



**TROIS
PRIX**
en bons
d'achat

EXPOSITION
sur
banderoles
en ville

Règlement et inscriptions sur
www.mairie-rives.fr

Remise des clichés le 23 mai



RÈGLEMENT

Le but de cette exposition est la réunion d'amateurs et de passionnés de la photo. Il s'agit de partager et de faire partager un mode d'expression qui est à la portée de tous, photographes débutants ou avertis.

Le thème proposé est le Val de Fure, notre patrimoine naturel commun et précieux.

La participation à cette manifestation suppose le respect des règles de fonctionnement suivantes :

En ce qui concerne les images exposées :

- Le choix du matériel, argentique ou numérique, ainsi que la technique utilisée (noir et blanc ou couleur) sont libres. Des images d'archives (cartes postales, photographies anciennes) sont également acceptées.
- Trois photographies sont attendues au maximum par participant.
- Le format d'exposition proposé correspondra à des agrandissements au format banderole (minimum 1m20 par 2m). Si les organisateurs s'engagent à réaliser les mises au format, les participants doivent envisager cette particularité technique et proposer des fichiers numériques de haute qualité.
- Les exposants s'engagent à respecter les dispositions réglementaires relatives au droit de l'image (autorisation écrite des personnes photographiées, ou des ayants droit pour les mineurs).
- La participation à cette exposition est gratuite et engage le participant à accepter une éventuelle diffusion de sa ou de ses photos dans les supports de communication municipaux et ceci sans aucune contrepartie.
- L'organisation se réserve le droit de ne pas exposer toute photo dont le sujet pourrait avoir un caractère choquant.

En ce qui concerne les délais :

- Les participants doivent remettre leur bulletin d'inscription dès que possible.
- Les photos doivent être présentées à l'hôtel de ville de Rives avant le **Vendredi 23 mai 2025**
- Les photos seront exposées en divers lieux de la ville, entre début juin et fin décembre 2025.

Un jury, composé de Monsieur le Maire de Rives et des membres de l'organisation sélectionnera les trois plus beaux clichés. Une dotation en bons d'achat dans les commerces de Rives récompensera les auteurs des photographies lauréates.

Bulletin de participation CONCOURS PHOTO 2025

(à remettre en mairie dès que possible)

Nom-Prénom :.....

Adresse :.....

Téléphone :.....